

## ÉDITO

### Alma 31 a réussi à se redresser en un an :

- Recrutement de nouveaux bénévoles,
- Développement des actions de formations
- Obtentions de subventions...

### Nous avons réussi à surmonter les difficultés rencontrées en 2015 et ainsi pérenniser notre fonctionnement sur 2016.

Pour cette nouvelle année, nous envisageons de mettre en place des conférences de 2h, de manière régulière, afin de sensibiliser le grand public sur le sujet de la maltraitance des personnes âgées et adultes en situation de handicap.

Dans ce but, nous souhaitons inviter des professionnels à intervenir sur ce thème, afin d'apporter une expertise et ainsi pouvoir enrichir les débats.

**Si vous êtes intéressés**, n'hésitez pas à nous contacter sur [alma.31@wanadoo.fr](mailto:alma.31@wanadoo.fr) pour mettre en place ces potentielles interventions.

Concernant ce nouveau numéro de la plume, nous avons choisi de parler du maintien à domicile, et de la complexité qu'une telle situation peut déclencher au sein d'une famille : qu'est-ce qui est réellement le mieux pour la personne, ainsi que pour les aidants l'entourant.

Nous vous proposons donc dans ce numéro une réflexion menée au sein de notre association autour de ce thème.

Bonne lecture !

*Mesdames Cécile Kirnidis, Nathalie Mathieu Beaujean, Barbara Obin - Co-Présidentes d'Alma 31*

## BÉNÉVOLE À ALMA ?

### Pourquoi pas vous ?

**Vous êtes sensible au bien-être des personnes âgées et des personnes en situation de handicap ?**

**Vous souhaitez vivre une expérience humaine et enrichissante ?**

**Alors n'hésitez pas, venez rejoindre notre équipe !**

Nous recherchons des **écoutants et des référents**, afin d'accompagner dans leurs démarches les personnes vulnérables ou leurs proches qui nous contactent, et de leurs transmettre des conseils adaptés, prodigués lors des réunions d'équipe d'Alma 31.

Vous trouverez à la fin de ce journal des informations sur notre fonctionnement, et le moyen de nous contacter.

**À très vite et au plaisir de vous voir bientôt dans notre équipe !**

### • DANS CE NUMÉRO •

L'adaptation de la société  
au vieillissement

Zoom sur le maintien à domicile

Un suivi de situation

Alma 31 vous conseille

Quelques lettres qui ont du sens

ALMA 31, comment ça marche ?

Formation

# ACTUALITÉ AVEC LA LOI D'ADAPTATION DE LA SOCIÉTÉ AU VIEILLISSEMENT

Dans le cadre de son action, l'association Alma 31 est confrontée à la problématique du maintien au domicile des personnes âgées en perte d'autonomie et de toutes les difficultés rencontrées dans cette période de la vie. C'est dans ce cadre que nous vous proposons cet article sur la nouvelle loi "l'adaptation de la société au vieillissement" et plus particulièrement sur les points concernant le maintien au domicile.

**Cette loi, entrée en vigueur le 1er janvier 2016, s'articule autour de 3 grands enjeux :**

- mobiliser tous les acteurs de la société
- permettre une autonomie de qualité aux aînés
- conforter les droits et libertés des personnes âgées

Le maintien au domicile occupe une place importante dans ce texte qui comprend des mesures concrètes afin que les personnes âgées puissent vieillir chez elle

dans les meilleures conditions possibles :

- **une revalorisation des plafonds d'aide APA** afin de permettre une augmentation des aides techniques, humaines (aide à domicile...), et d'accueils temporaires.
- **la reconnaissance et le soutien d'un proche aidant avec la création d'un droit au répit des proches**, la définition de ce qu'est un "proche aidant" et l'accord d'une aide financière en cas d'hospitalisation du proche aidant pour assurer le maintien au domicile de la personne âgée.
- **la réforme du congé de soutien familial qui devient congé de proche aidant** : ce congé est maintenant ouvert aux proches aidants sans liens familiaux mais qui résident avec la personne âgée ou qui entretiennent des liens étroits et qui l'aide régulièrement dans l'accomplissement des actes de la vie quotidienne
- **de nouvelles aides pour améliorer la prévention de la perte d'autonomie** : elles seront sous la forme de nouvelles aides financières afin d'accéder par exemple à du matériel adapté pour de

limiter la perte d'autonomie. Le circuit d'attribution de ces aides sera précisé dans chaque département. Pour les personnes bénéficiaires de l'APA, cette demande se fera en même temps que la demande d'APA.

On souhaiterait tous respecter les désirs, respecter les choix des personnes âgées, les accompagner sereinement, mais la réalité est souvent plus difficile que ce qu'on peut imaginer.

Les aides financières et humaines sont souvent insuffisantes, le parcours pour y accéder peut être long et compliqué.

La population vieillissante, ce nouveau texte de loi est entré en vigueur afin d'essayer d'apporter des réponses aux problèmes rencontrés par les personnes âgées et leur entourage.

Gageons que ces nouvelles mesures permettent concrètement de les aider afin d'assurer à nos aînés des fins de vie dignes et chez eux comme beaucoup le souhaitent.

## ZOOM SUR L'ASSOCIATION « REGAIN »

*Entretien réalisé avec Madame Bertrand Elodie - Psychologue au sein de la Plateforme territoriale d'appui d'Agen-Nérac et du Grand Villeneuvois.*

### 1) Qu'est-ce que l'association Regain ? Et pour qui ?

Regain a commencé son activité en 2000 et avait, pour objectif, d'être un "guichet unique". [...] Les personnes âgées et leurs proches sont perdues parmi les multiples aides ou dispositifs qui existent sur le territoire. Le numéro unique centralise toutes demandes d'aides, d'orientations, de coordination. De la même manière, pour les professionnels, nous orientons vers le service le plus adapté dans le but de simplifier la démarche d'appel.

### 2) Quelle est votre mission en tant que psychologue ?

En tant que psychologue, j'assure un

travail d'écoute et d'objectivation de la plainte et des difficultés, du sujet âgé et de ses proches. Les entretiens ont lieu au bureau de l'association ou à domicile. Nous participons également à l'élaboration du plan d'aide personnalisé de la personne avec les coordinatrices en santé (de profil pluridisciplinaire).

### 3) Qu'est ce qui est mis en place pour les aidants ?

**1/ La "plateforme territoriale d'appui"**, où l'on propose des entretiens, informations et orientations sur toutes les aides existantes (aides à domicile, aides financières, comment les solliciter, informations sur toutes les structures, etc.)

**2/ La consultation familiale d'aide aux aidants** qui a pour but de comprendre les demandes et besoins de chaque membre de la famille.

**3/ Des entretiens individuels** avec les aidants : entretiens de soutien, groupes de parole, etc.

- Le « service spécifique CARPE DIEM », plateformes d'accompagnement et de répit, qui propose des activités pour aidants et aidés, sont animées par des professionnels extérieurs (yoga, médiation animale, musicothérapie, équitérapie, sorties). Il y a aussi une possibilité de répit à domicile, c'est-à-dire que si un aidant a besoin de s'absenter, on propose que soit financées des heures de répit : une assistante de soins gériatriques vient ponctuellement à domicile.

- **Des actions à visée éducative** : formations sur différents thèmes (aide physique, aide à la chute, accompagnement, alimentation, etc.).

- **Des moments conviviaux** autour d'un café.

## ZOOM (suite)

### 4) Avez-vous des cas de maltraitance ?

Nous recensons beaucoup de demandes, surtout de professionnels qui constatent des faits mais ne connaissent pas les démarches à faire. Ils expriment aussi la crainte d'une rupture de lien avec leur patient/usager s'ils font un signalement.

Nous pouvons les accompagner dans une démarche favorisant le dialogue tout en mettant en avant leur responsabilité et leur éthique professionnelle face aux faits constatés. Nous pouvons aussi avoir recours au signalement au cours d'un suivi. Nous le faisons collégialement, c'est-à-

dire en équipe avec médecin coordinateur, psychologue, coordonnateurs et directeur.

*Madame Bertand Elodie - Psychologue au sein de la Plateforme territoriale d'appui d'Agen-Nérac et du Grand Villeneuvois*

## UN SUIVI DE SITUATION PAR ALMA 31

### Description de la situation :

Une infirmière, nous appelle pour nous faire part de la situation d'une jeune femme en situation de handicap, alitée, en grande dépendance pour tous les gestes de la vie quotidienne. Elle a toujours vécu au domicile de ses parents, chez qui intervient la professionnelle.

Cette dernière s'inquiète de la qualité de l'accompagnement de la jeune femme, ses parents souhaitant en être les principaux acteurs et décisionnaires. Ils refuseraient rapidement toute intervention de professionnels extérieurs lorsque ces derniers proposent une prise en charge différente. Or, ayant eux-mêmes des soucis de santé, ils seraient parfois dépassés par les préconisations médicales. De plus, leurs habitudes de vie ne sembleraient pas toujours adaptées aux besoins de leur fille.

### Demande de l'appelante :

L'appelante nous fait donc part de son inquiétude et se questionne sur le bienfondé d'un maintien au domicile de ses parents pour cette patiente très démunie.

Elle demande à rester anonyme afin de protéger sa carrière professionnelle.

### Actions d'Alma 31 et suites données :

L'association décide en réunion pluridisciplinaire de recueillir d'autres témoignages auprès des différents professionnels qui se rendent au domicile. Certaines auxiliaires de vie nous indiquent que les parents sont en effet en difficulté pour accepter d'être soutenus dans leur accompagnement, également pour les actes médicaux. Mais qu'ils ont fait beaucoup d'efforts pour améliorer les conditions de vie de leur enfant.

D'autres intervenants au domicile sont moins inquiets du fait que la jeune femme puisse exprimer son accord ou désaccord par des expressions du visage et qu'elle est écoutée par son entourage familial.

Nous contactons également le médecin traitant qui refuse de nous donner des informations sur la situation de sa patiente.

Suite à ces témoignages, l'association Alma31 décide d'envoyer un courrier à la MDPH relatant les faits décrits afin de les informer de la situation de la jeune femme, si ils ne le sont pas déjà. L'objectif est de s'assurer que ses conditions de vie soient bien traitées et que les parents n'aient pas besoin d'aide supplémentaire pour y concourir.

Nous recevrons un mois plus tard un courrier de la MDPH nous informant que, suite à notre lettre, des professionnels de la MDS se sont rendus au domicile. Ils n'ont pas relevé d'éléments préoccupants. La jeune fille a toujours manifesté sa préférence pour un maintien au domicile de ses parents. Ses derniers savent solliciter les institutions au besoin et ont bénéficié, il y a quelques années, d'une guidance professionnelle pour les soins prodigués à leur fille. Pour autant, le réseau Reliance va être sollicité pour un soutien de la jeune fille et de sa famille.

### Conclusion :

A l'heure où nous publions cet article, nous n'avons pas encore clôturé le dossier. Nous attendons de pouvoir joindre l'appelante afin de l'informer de l'évolution de la situation : l'évaluation positive des travailleurs sociaux et la mise en place d'un accompagnement par un partenaire extérieur.

## ALMA 31 VOUS CONSEILLE : Un film et un documentaire

- « La vie à l'envers » de Anne Gafferri, 2014
- « Aidants : les héros sont fatigués » de Gaëlle Chauvin, 2015

## QUELQUES LETTRES QUI ONT DU SENS

**Dispositif PAERPA** : dispositif pour coordonner au mieux le parcours patient - domicile – centre

**MASP** : Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé, mise en œuvre par le Conseil Départemental.

C'est une aide à la gestion des prestations sociales pour la personne majeure, dont les facultés ne sont pas altérées, en difficulté d'autonomie sociale et dont la santé ou la sécurité est menacée.

**MAJ** : Mesure d'Accompagnement Judiciaire, prononcée par le Juge des Tutelles.

Cette mesure est mise en œuvre lorsque les actions prévues par la MASP n'ont pas permis au bénéficiaire d'assurer seul la gestion de ses ressources.

**PTA** : Plateforme Territoriale d'Appui

C'est un soutien pour les professionnels dans l'organisation des parcours de santé complexes.

## ALMA 31, COMMENT ÇA MARCHE ?

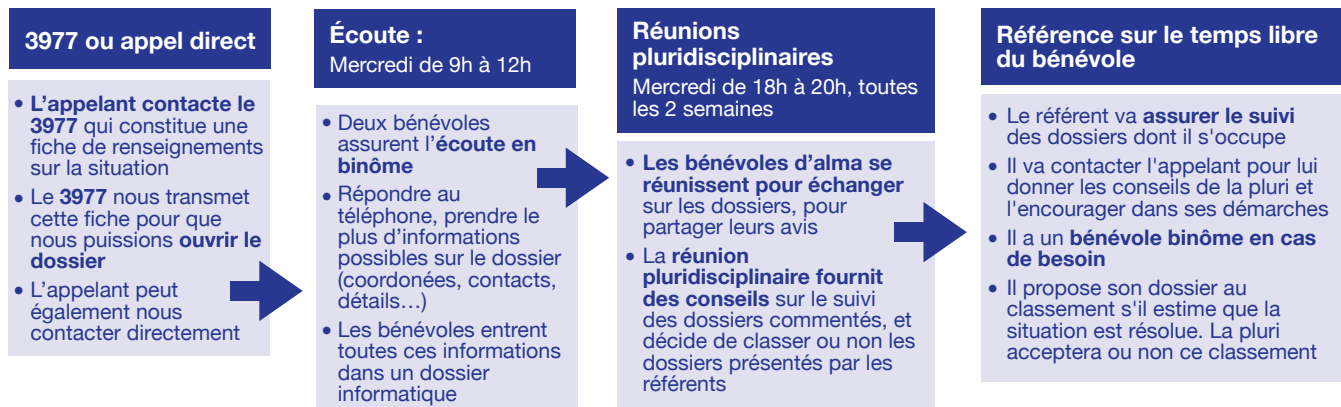
Les bénévoles d'Alma 31 **écoutent et conseillent** par téléphone les personnes victimes de maltraitements et les témoins de ces situations. L'association ne se substitue pas aux appelants mais les oriente dans leurs démarches.

Les appels sont reçus lors d'une permanence téléphonique :

**Le mercredi matin de 9h à 12h (05.61.21.41.69)**

En dehors des heures de permanences, vous pouvez laisser un message ou contacter la plateforme d'écoute nationale au numéro **3977 du lundi au vendredi de 9h à 19h.**

### Un travail d'équipe du début à la fin :



**Réunions mensuelles** : Un mercredi en début de mois, de 18h30 à 21h, avec un repas partagé entre bénévoles

## LES FORMATIONS PROPOSÉES AUX PROFESSIONNELS

### de structures ou de services d'aide à domicile

Proposée par ALMA 31 :

**Thème : Sensibilisation aux risques de maltraitance : un pas vers la bientraitance**

Notre expérience d'écoute et de conseils des situations de maltraitance nous amène à partager nos compétences.

La sensibilisation permet aux participants de :

- Réfléchir à leurs pratiques
- Mieux comprendre les risques de maltraitance
- Engager une démarche de bientraitance

Vous trouverez davantage d'éléments d'informations sur notre site internet [www.alma31.fr](http://www.alma31.fr)

## NOUS CONTACTER

**ALMA 31**  
CMS, 2 rue malbec  
31000 TOULOUSE

[alma.31@wanadoo.fr](mailto:alma.31@wanadoo.fr)

**05 61 21 41 69**

[www.alma31.fr](http://www.alma31.fr)